

# SUBAQUA CLUB PERSAN BEAUMONT



## 2021 - 2022

[www.scpb.org](http://www.scpb.org)

### Généralités

Sous le couvert de la direction départementale de la jeunesse et des sports, le **Subaquaclub Persan Beaumont** est une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et affiliée à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM) depuis septembre 1976. L'ensemble du personnel d'encadrement et d'animation est entièrement bénévole.

### Membres du Comité Directeur

Président :	WEXSTEEN Fabien
Vice-président :	HUYARD François
Trésorier :	REY Nicolas
Trésorière adjointe :	VACOSSIN Sophie
Secrétaire :	SCHINKLER Estelle
Secrétaire adjoint :	GRELLIER Xavier
Responsable matériel :	TORIKIAN Patrick
Communication :	PERNIN Franck

### Responsables de groupes et d'encadrement

Le club se partage en 5 groupes de travail par niveau. Des cours de secourisme pour passer le RIFAP et des cours pour obtenir la qualification NITROX sont dispensés parallèlement :

<u>Préparation Niv.I :</u>	VACOSSIN Sophie
<u>Préparation Niv.II :</u>	GRELLIER Xavier
<u>Préparation Niv.III :</u>	WEXSTEEN Fabien
<u>Groupe PSP :</u>	REY Nicolas
<u>Apnée :</u>	PARENT Marie-Agnès
<u>RIFAP - Secourisme :</u>	HUYARD François, TORIKIAN Patrick
<u>NITROX :</u>	LAGESSE Patrick

## Tarifs saison 2021 / 2022

Adhésion adulte (à partir de 16 ans) *	306,00 €
Adhésion jeune (12 à 16 ans) * :	..... 216,00 €
Adhésion enfant (8 à 12 ans) * :	..... *****
Adhésion simple * :	..... 146,00 €
Adhésion encadrement * :	..... 106,00 €
Licence passager adulte :	..... 42,82 €

\* Comprend la cotisation club, la licence FFESSM & l'assurance « Loisir 1 »

## Horaires d'entraînement à la piscine

Accueil : tous les mardis de 20h00 à 20h30.

L'entraînement : 20h30 à 22h30.

Sous réserve de la présence d'un moniteur  
sur le bassin



## Extrait du règlement intérieur

### Article 1 : Inscription

- Fournir un certificat médical de non contre indication à la plongée en scaphandre (délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport de préférence, notamment pour une première adhésion ou pour le passage du Niveau 2 ou Niveau 3)
- Règlement de la licence et de la cotisation.
- 1 photo d'identité et la fiche d'inscription complétée.

### Article 2 : Règlementation

- Respecter le règlement intérieur de la piscine.
- Tout participant doit être intégré dans un groupe.
- **Il est interdit de faire de l'apnée seul** et en dehors des cours encadrés.
- En cas d'accident, prévenir un responsable.

### Article 3 : Accès au bassin

- L'accès au bassin n'est autorisé qu'aux adhérents et sous réserve de la présence d'un moniteur. **Le bonnet de bain est obligatoire.**

### Article 4 : Matériel

- L'utilisation des palmes longues ou en fibres n'est autorisée que pour les cours de PSP, de NEV ou d'apnée.
- Le matériel de plongée du club ainsi que celui de la piscine doit être traité avec le plus grand soin. Tout matériel défectueux doit être signalé à un membre de l'équipe « matériel ».
- Le matériel personnel est sous la responsabilité de son propriétaire.

## Matériel

Responsable : Patrick TORIKIAN

L'équipe en charge du matériel, composée de bénévoles, a en charge - pour votre confort et votre sécurité - **l'entretien courant du matériel (compresseur, détendeurs, stabs...)**. Conformément à la réglementation, les blocs et détendeurs sont contrôlés régulièrement par des organismes habilités.

L'équipe matériel a également en charge le **gonflage des blocs** que vous utilisez les mardis ou lors des sorties club. Enfin, ils remettent le matériel emprunté en fin de séance. **Pour leur faciliter le travail, nous vous remercions de venir prendre le matériel au local entre 20h30 et 21h00 et de le rapporter au plus tard à 22h15 en pensant à resserrer les sangles de votre gilet stabilisateur et à le vider.**

Attention, les blocs sont munis d'étiquettes à retirer avant de plonger. Leur absence indique à l'équipe du matériel quels sont les blocs à gonfler. De même, il y a quelques blocs à réserve au club. Celle-ci doit être baissée dès que le bloc est utilisé. Demandez plus d'explications à vos moniteurs.

### Prêt du matériel du club ou location (Réglementation fédérale)

Si un adhérent souhaite utiliser le matériel en dehors de l'activité hebdomadaire du club et des activités en milieu naturel organisées par le club, il faut :

- qu'il possède au moins la qualification de plongeur autonome niveau 3,
- qu'il s'engage par écrit à respecter les dispositions de l'arrêté de 1998.

### Tarif des cautions :

Bloc : ..... 200 €  
Détendeur : ..... 150 €  
Stab : ..... 150 €

## Séances fosse

**Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois**, le club se déplace à la **fosse de Villeneuve la Garenne** (3 fosses de 5m, 10m et 20m ainsi qu'un bassin d'échauffement)

Adresse : UCPA - Aqua92  
119 Boulevard Charles de Gaulle  
92390 VILLENEUVE LA GARENNE  
Tél : 01 40 85 81 28

Horaire : 21h00 à 22h00.

Accueil à partir de 20h30 et mise à l'eau à 21h00

Tarif : 10€ l'unité (susceptible de modifications en fonction du nouveau tarif donné par l'UCPA). Tarif personne extérieure : 15€ la séance

Inscription d'avance et paiement sur place :

Paiement par chèque ou en espèces (appoint) auprès de Sophie VACOSSIN : 06 62 52 03 50 [sophievacassin@free.fr](mailto:sophievacassin@free.fr)

Covoiturage : Certains adhérents se rejoignent à la piscine afin de se rendre ensemble à la fosse. Renseignez-vous autour de vous.

**Note : Toute inscription à la fosse est définitive et aucun remboursement ne pourra être demandé** (sauf raison médicale sur présentation du certificat médical)

Merci de prévenir au plus tôt car les moniteurs bénévoles se déplacent en fonction du nombre de plongeurs à encadrer.

## Information Générale

- **Baptême** : Baptême accessible à tous, à partir de 8 ans. Pour ce faire, vous devrez impérativement vous inscrire pour bénéficier d'une assurance club. Une fois le baptême terminé, **la sortie du bassin est obligatoire.**

- **Sécurité** : Dans un souci de sécurité, **personne ne doit se trouver au bord du bassin avant 20h30.** De même, les non adhérents au club de plongée ne sont pas admis sur le bassin.

- **Adhérents mineurs** :

Les mineurs étant sous la responsabilité du club ne pourront quitter la piscine qu'en présence d'un de leurs parents.

Il sera nécessaire aux mineurs de fournir une autorisation parentale pour chaque fosse.

Pour les sorties club, la présence d'au moins un des parents est obligatoire.

- **Sorties, manifestations** :

Vous serez informés des diverses manifestations et sorties par mail. Vous pourrez également consulter le calendrier du club sur notre site internet : <http://www.scpb.org>

Chaque année, le 1<sup>er</sup> mai, le club organise la **descente de l'Oise** en nage avec palmes (6,5 km, avec ou sans appui). Nous comptons sur votre participation.

- **A l'attention des débutants** : Chaque année, des sorties « exploration » sont organisées par le club, **ces sorties sont ouvertes à tous les plongeurs, y compris les débutants.** Les conjoints et enfants y sont également les bienvenus.

Au préalable, des sorties en étang vous permettront de tester votre combinaison et de faire vos premières bulles en milieu naturel. N'hésitez pas à vous inscrire à ces manifestations : supers souvenirs garantis !

- **Biologie sous-marine** : Durant l'année, des **séances BIO** vous seront proposées pour vous permettre de mieux connaître le milieu sous marin.

Le but est d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement dans lequel vous allez évoluer.

Les membres du bureau espèrent que ce guide répondra aux questions des nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions ou interrogations auprès du comité directeur et de vos moniteurs.

**Nous vous souhaitons une bonne rentrée**

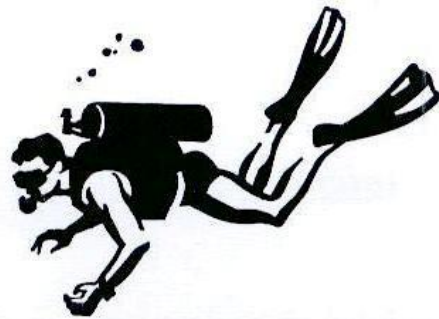
Pour tout renseignement, contacter :

**Fabien WEXSTEEN :**

Fixe : 03.44.26.13.96

Mobile : 06.30.46.66.03

Email : [scpb95@gmail.com](mailto:scpb95@gmail.com)



**Subaqua Club Persan Beaumont**  
**Centre Aquatique Intercommunal**  
**4, route des Prés de Thury**  
**95260 Beaumont sur Oise**

## Les membres du bureau :

 Fabien WEXSTEEN Président	 Estelle SCHINKLER Secrétaire	 Nicolas REY Trésorier
 Patrick TORIKIAN Responsable Matériel	 Xavier GRELLIER Secrétaire Adjoint	 Sophie VACOSSIN Trésorière Adjointe
 François HUYARD Vice-Président		 Franck PERNIN Communication

